



PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL

**ATELIER DE REDEFINITION DES
RELATIONS ET DES ACTIONS DU
PARTENARIAT POUR LE
DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (PDM)
ENVERS LES ASSOCIATIONS
NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX
(ANPL)**

Ouagadougou du 24 au 26 juin 2009

COMPTE RENDU

Juin 2009

Les 24, 25 et 26 juin 2009, s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, un atelier sur le thème de la redéfinition des relations et des actions du Partenariat pour le développement Municipal (PDM) envers les Associations Nationales de Pouvoirs Locaux (ANPL).

Cet atelier régional a vu la participation d'une quarantaine de participants venant de 13 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, dont 12 pays membres du PDM. Différentes catégories d'acteurs ont été représentées aux travaux, en l'occurrence les responsables politiques (Président, Secrétaire général et Trésorier) et technique (Secrétaire permanent) des ANPL, des Partenaires techniques et financiers, des personnes ressources, et l'équipe du PDM (Cf. Liste de présence en annexe).

Comme son titre l'indique, l'atelier régional avait pour objectif général la redéfinition des relations et des actions du PDM envers les ANPL qui s'inscrit dans la volonté et la quête de renforcer l'adhésion et la participation associatives de l'ensemble des ANPL membres.

A partir des conclusions générales d'une réflexion hautement stratégique pour le PDM, notamment « L'étude pour l'établissement d'un référentiel d'activités des ANPL et pour l'identification de leurs besoins de renforcement de capacités », l'atelier régional visait les objectifs spécifiques suivants :

- La restitution de l'étude menée par un Cabinet de consultants ;
- L'enrichissement et le partage des conclusions de l'étude ;
- La définition des axes stratégiques d'intervention et des actions du PDM.

I - Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a eu lieu le mercredi 24 juin 2009 à 9h13 mn, sous la présidence effective du Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation du Burkina – Faso.

Elle a été ponctuée par 3 interventions :

- Le discours du Secrétaire exécutif du PDM ;
- Le discours du Président de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et Président du Conseil d'administration du PDM ;
- Le discours du Ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation du Burkina Faso.

Intervention du Secrétaire exécutif du PDM

Le Secrétaire Exécutif du PDM a indiqué que c'était pour lui un insigne honneur de s'adresser au public avant l'intervention du ministre et du Président du Conseil d'Administration. Il a fait remarquer que c'est lors de l'implication de son institution

dans la réalisation du rapport GOLD, qu'il a constaté qu'à travers toutes les parties du monde le PDM était la seule organisation régionale d'appui au service des collectivités. Ceci, dit – il, devrait amener les uns et les autres à mieux prendre conscience de l'importance et de l'originalité du PDM.

Revenant sur l'historique du PDM, l'intervenant a fait remarquer que l'institution née en 1992, s'est adaptée durant les années à l'évolution du mouvement municipal. Y compris en passant par une étape de restructuration intervenue en 2007. Cet atelier doit permettre d'expliquer et de repréciser le rôle à jouer par le PDM dans les processus de décentralisation en Afrique, et dont il constitue incontestablement une force réelle. Le PDM, par l'entremise des ANPL, aide les collectivités locales à être dynamiques et à mieux servir les populations.

Le Secrétaire Exécutif a terminé son discours en remerciant l'AMBF pour son hospitalité, et le Président du Conseil d'administration pour le soutien constant apporté au PDM, même pendant les périodes de tourmente. Il a également tenu à remercier le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation qui a accepté de présider cette cérémonie; enfin il a adressé ses remerciements aux différents participants qui ont fait le déplacement, et aux consultants pour le travail de qualité réalisé.

Le discours du Secrétaire Exécutif du PDM a été suivi par celui du Président du Conseil d'administration du PDM, Président de l'AMBF.

Intervention du PCA (discours en annexe)

Le PCA a commencé son intervention en remerciant le ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation pour avoir accepté de procéder à l'ouverture de l'évènement malgré la tenue du conseil des ministres. Il a fait noter que 13 pays étaient représentés dans la salle pour un total de 39 participants.

Pour le reste du discours du PCA voir annexes.

Le dernier discours de la matinée était celui du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation du Burkina – Faso.

Intervention du Ministre (discours en annexe)

Pour le ministre de la décentralisation, le PDM honore le Burkina – Faso en choisissant d'organiser à Ouagadougou un tel atelier et en faisant venir les ANPL et experts en décentralisation. Il a remercié le Secrétaire Exécutif et le Président du Conseil d'Administration du PDM de même que l'équipe pour l'initiative et a souhaité la bienvenue aux participants venus de différents pays d'Afrique.

II – Déroulement des travaux

Les travaux de l'atelier se sont organisés autour de sessions plénières et de travaux de groupe.

✓ les sessions plénières :

La première session plénière a réuni l'ensemble des participants, à l'ouverture des travaux le mercredi 24. Elle s'est poursuivie jusqu'à la fin de matinée du 25 juin.

Cette plénière a permis 4 grandes communications : (cf. annexes pour chaque présentation)

- ✓ « Décentralisation et structuration du mouvement municipal : institution et parcours du PDM », présentée par le Secrétaire exécutif du PDM ;
- ✓ Présentation du rapport de l'étude, par le Cabinet Lead Consulting
- ✓ « la problématique du renforcement des capacités des collectivités locales : stratégies et méthode du Centre International de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL) », par le Coordonnateur du CIFAL ;
- ✓ Présentation du « référentiel d'activités d'une ANPL et des besoins de renforcement de capacités », par le Cabinet Lead Consulting.

Ces différentes communications ont été suivies d'échanges entre les différents participants.

✓ les travaux de groupe :

Les travaux de groupe se sont tenus en fin de matinée du 25 juin, et toute l'après-midi. Ils ont permis aux participants de mener une réflexion approfondie sur 3 grands thèmes :

1. enjeux, défis et missions d'une ANPL ;
2. Les services aux membres : rapports opérationnels entre l'ANPL et les communes membres ;
3. Les appuis aux ANPL et leurs rapports avec le PDM, les PTF et l'Etat.

Ces travaux de groupe ont fait l'objet de restitution suivie de débats au cours d'une plénière le vendredi 26 juin entre 11h35 et 13h.

Globalement, les conclusions générales du rapport d'étude ont servi d'in put aux travaux des groupes qui ont largement contribué de ce fait à enrichir lesdites conclusions.

Des développements intéressants ont particulièrement porté sur les points suivants.

- Les processus de décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre. En effet, tout en reconnaissant la pluralité des niveaux d'avancement et la

spécificité de chaque contexte national, il est admis aujourd'hui que les défis sont communs à tous les pays, et que les difficultés dans les rapports entre l'Etat et les collectivités locales sont récurrentes ;

- Il importe de concevoir et de faire des ANPL de véritables forces politiques non partisans, au service du changement pour le bien commun ;
- Les ANPL sont confrontées à une faiblesse structurelle et institutionnelle qui limitent considérablement leurs capacités à rendre service à leurs membres, à assurer leur fonctionnement normal et régulier, et à s'affirmer dans le dialogue politique ;
- Dans une large mesure la problématique du renforcement des capacités est un axe fondamental pour remédier aux faiblesses institutionnelles et structurelles des ANPL ;
- Dans un tel contexte, les échanges ont révélé l'attachement des ANPL au PDM, et la nécessité de renforcer les liens, non seulement en termes de relations de travail, mais aussi en termes de communication et de culture associative. De ce point de vue, les flux doivent être à double sens : aussi bien du PDM vers les ANPL, que des ANPL vers le PDM.

En plus des sujets à l'ordre du jour, les ANPL ont réaffirmé la nécessité pour elles d'être plus attentives au respect de leurs engagements vis-à-vis du PDM, et particulièrement du point de vue de leurs contributions financières (cotisations).